PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une Référence Internationale

LE DIRECTION GENERALE

Abidjan, le 23 JUIN 2014

REF : -208 /DGPAA/DOMS/CIS/AYAI

NOTE AUX USAGERS

Objet : Vignette du 3ème trimestre 2014

Les usagers du Port Autonome d'Abidjan sont informés que les vignettes de validation des macarons du 3ème trimestre de l'année 2014 sont disponibles à la Direction des Opérations Maritimes et de la Sécurité (Centre d'Identification Sécuritaire) et seront exigibles à partir du 07 Juillet 2014.

Aussi, sont-ils invités à régulariser leur situation financière auprès de la Direction Financière et Comptabilité au plus tard le 04 juillet 2014.

Ampliations :
-DGA
-DIRECTIONS/PAA
-PORT SECURITE
-SYNDINAV
-FEDERMAR
-ARMATEURS
-S.G.COMMUNAUTE PORTUAIRE
-GSP-GN/CSP
-OIC
-CHRONO
- ARCHIVES

Pour le Directeur Général,
et par délégation, le Directeur des Opérations Maritimes et de la Sécurité

E. D. COFFI